



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente
auprès de l'OSCE

Réf: 46/21

La Représentation permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'OSCE présente ses compliments aux Missions et Délégations des Etats participants de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe ainsi qu'au Directeur du Centre de prévention des conflits et, se référant aux décisions FSC.DEC/13/97, FSC.DEC/8/98 et FSC.DEC/8/08 du Forum pour la coopération en matière de sécurité, a l'honneur de les informer que le Grand-Duché de Luxembourg n'a ni importé ni exporté d'armements tombant sous les décisions en référence.

La Représentation permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'OSCE saisit cette occasion pour renouveler aux Missions et Délégations des Etats participants ainsi qu'au Directeur du Centre de Prévention des Conflits les assurances de sa très haute considération.



Vienne, le 16 juin 2021

- Missions et Délégations des Etats participants à l'OSCE
- Directeur du Centre de Prévention des Conflits de l'OSCE
Vienne